



Canapé dangereux...rétractation?

Par **shirina**, le **22/03/2009** à **15:55**

Bonjour,

J'ai acheté un canapé de type Marina chez Fly le 28.02.09. Mais dès le premier jour, je me suis aperçue que le dossier du canapé est fait d'un coffre en bois recouvert de tissu mais que les angles de ce coffre ne sont pas protégés. Tant qu'il y a les coussins, ça va mais dès qu'ils s'écartent un peu on sent tout de suite le bois au niveau du dossier et des accoudoirs. Et c'est comme si on était assis sur et adossés des marches d'escalier.

Mes enfants, âgés de 2 et 4 ans, se sont, à plusieurs reprises, fortement cogné la tête en s'asseyant. De ce fait, je suis obligée de leur interdire de s'asseoir dessus. Deux jours après l'achat, je me suis rendue au magasin mais le responsable a refusé de nous l'échanger contre un autre modèle. j'ai alors envoyé un recommandé à l'attention du directeur du magasin en expliquant mon cas et pour leur faire part de mes craintes vis-à-vis de la sécurité de mes enfants. J'ai obtenu comme réponse que ce n'était pas un défaut de fabrication et que ce modèle était vendu depuis plusieurs années sans aucune réclamation mais néanmoins, ils proposent de reprendre mon canapé tout neuf à 70% en bon d'achat.

Je voudrais savoir si je suis dans mes droits d'exiger une reprise de mon achat. Merci d'avance pour vos réponses.